

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 018-6580/19/BM**

#### **■ Approbation d'une convention avec l'Ademe relative à l'expérimentation d'un modèle de fonctionnement afin d'optimiser la logistique des circuits alimentaires de proximité MET 19/12240/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 23 avril 2018, l'ADEME a lancé un appel à projets de Recherche Logistique Urbaine Durable et Livraison en Site Isolé. Il vise à apporter un soutien à des travaux de recherche appliquée au moyen d'expérimentations en vue d'améliorer, de diversifier et d'adapter l'offre de services de transport de marchandises, en s'appuyant notamment sur les technologies du numérique, sur des innovations de services liés aux circuits courts ou sur l'usage des drones pour concourir à une logistique durable, plus particulièrement en milieu urbain.

Trois axes thématiques sont ciblés en particulier :

- les technologies du numérique,
- la logistique et circuits courts,
- le recours aux drones pour le dernier kilomètre.

Le projet de recherche-action LCC-MIN vise à expérimenter un modèle de fonctionnement (outils physiques, informationnels, mode de gouvernance et modèle économique) répondant aux enjeux logistiques du développement des circuits courts alimentaires de proximité (CCAP). Il prend en compte la chaîne logistique globale du producteur au consommateur et combine les flux amont et aval et les circuits courts à destination des particuliers (AMAP), et professionnels (commerces de proximité, restaurateurs).

La méthodologie globale du projet s'appuie sur une logique de recherche-action et de retour d'expérience. Après une première étape visant à dimensionner le dispositif à mettre en œuvre, mobilisant

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

un outil de simulation (test des hypothèses de dimensionnement, validation théorique), il sera mis en œuvre une expérimentation terrain s'appuyant sur une simulation théorique (test de fonctionnement, validation théorique) et la mise en œuvre du dispositif sur le terrain (gouvernance, équipement logistique, organisation des tournées amont, aval et multicanal, prototypage de système d'information, mise en place de 3 consignes fruits et légumes à destination du réseau d'AMAP).

En parallèle de ce déploiement, un système d'indicateurs spécifique permettra le suivi de l'expérimentation. Enfin la dernière étape de ce projet permettra de capitaliser et de valoriser les résultats de l'expérimentation et de proposer un cahier de spécifications permettant le déploiement du modèle expérimenté sur d'autres territoires et/ou son enrichissement à d'autres acteurs ou d'autres produits.

Le partenariat mis en œuvre mobilise les acteurs de la chaîne logistique globale des fruits et légumes frais (le Marché d'intérêt national et les producteurs présents sur le MIN, un réseau d'AMAP ; les paniers marseillais, un producteur de fruits et légumes bio), l'institution (la Métropole Aix-Marseille Provence) en charge de la stratégie logistique urbaine métropolitaine et qui préside le conseil d'administration du MIN, ainsi qu'un laboratoire de recherches spécialisé en logistique et Supply Chain Management, le CRET-LOG. Le bureau d'études Jonction pilotera le partenariat ainsi constitué.

La convention de financement définit les caractéristiques de l'opération envisagée et fixe le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME. L'opération est prévue pour une durée contractuelle de 25 mois pour un montant total de 370 823 euros.

| Partenaires                                     | Valorisation / dépenses | Montant de l'aide accordée |
|---|-------------------------|----------------------------|
| Jonction (dont Paniers Marseille sous-traitant) | 95 175                  | 40 399,35                  |
| Métropole Aix-Marseille-Provence                | 40 230                  | 14 425.50                  |
| SOMIMAR (Min Arnavaux)                          | 144 016                 | 56 399                     |
| CRET-LOG  | 70 030                  | 16 434                     |
| Lilian Estienne                                 | 21 372                  | 10 568                     |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>370 823</b>          | <b>123 800</b>             |

Le montant des dépenses éligibles pour la Métropole est fixé à 40 230 euros. L'aide attribuée est une subvention de 14 425.50 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération TRA 001-5494/19/CM du Conseil de la Métropole, du 28 février 2019, portant sur les orientations stratégiques en faveur de la logistique et du transport de marchandises en ville ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Le courrier de l'ADEME du 23 avril 2019, sélectionnant le projet LCC MIN de la Métropole et de ses partenaires,
- Qu'il convient de conclure une convention de financement entre l'ADEME et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de financement avec l'ADEME relative au projet Logistique des Circuits Courts Marché d'intérêt National, ci-annexée.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – section de fonctionnement – nature : 617 – Sous-Politique : C360

La recette sera constatée au budget annexe transport 2019 et suivants de la métropole Aix-Marseille-Provence – section de fonctionnement – Nature : 74-71 – Sous-Politique : C360

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM